

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 10 juin 2024

N° CM10062024-02  
SG/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

**Date de convocation : 4 juin 2024**

**Nombre de Conseillers : 28**  
**Nombre de votants : 27**

**Présents :** Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, M D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

Mme L. VILLATEAU  
Mme M. RANGEARD  
M M. PRAUD

Procuration à  
"  
"

M P. BOUSSEAU  
M D. DOLÉ  
M JM BEAUFFRETON

**Secrétaire :** Mme E. LORIEAU NUÑEZ

---

#### **OBJET : SUBVENTIONS 2024 – CERCLE EQUESTRE DE LA LOGE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention de l'association du Cercle Equestre de la Loge, reçu le 11 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que l'association n'est pas affiliée à une Fédération et qu'elle ne peut plus à ce titre être membre de l'Office Municipal des Sports mais que sa demande de subvention peut être étudiée dans le cadre des autres demandes individuelles ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants, Mme RABILIER ne prenant pas part au vote :

DECIDE de verser une subvention de 1 000,00 € à l'association du Cercle Equestre de la Loge au titre de l'année 2024.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Elena LORIEAU NUNEZ**  
Secrétaire de séance